

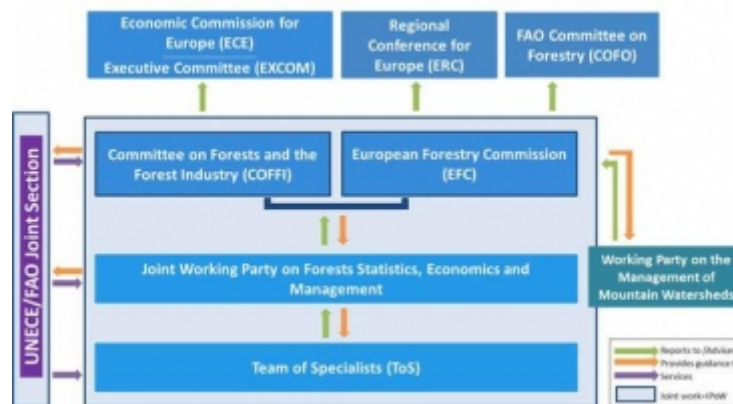
Le Comité des forêts et de l'industrie forestière

10 février 2022



Après la Seconde Guerre mondiale, en 1947, les Nations unies ont créé la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) afin de coordonner l'effort de reconstruction du continent. Les forêts avaient été ravagées et surexploitées, lors des deux conflits mondiaux, et les pays risquaient une pénurie de bois. La conférence internationale organisée sur ce sujet par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et par le gouvernement tchécoslovaque d'alors, a débouché sur la création de deux organismes, ayant chacun leur domaine d'intervention. Le Comité des bois de la CEE-ONU (devenu depuis le Comité des forêts et de l'industrie forestière, COFFI) s'est centré sur la demande de bois, alors que la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO était focalisée sur la gestion durable des forêts et la production de bois. Dès l'origine, ces deux organismes ont travaillé de concert, mettant en place une gouvernance conjointe.

Structure de la gouvernance de la CEF et du COFFI



Source : CEE-ONU

Les deux institutions ont rapidement acquis un rôle central dans la connaissance du marché des bois. Elles rassemblent aujourd'hui les éléments statistiques fournis par les pays, mènent des enquêtes dédiées (bois énergie par exemple) et s'appuient sur des experts nationaux. Elles couvrent près de la moitié des forêts mondiales et une partie essentielle de la consommation de bois. Leur travail donne lieu à la publication périodique de statistiques (notamment les rapports sur l'[état des forêts européennes](#)) et, récemment, au lancement d'un [portail statistique](#).

Dès 1953, elles ont conduit conjointement la première analyse prospective du secteur, pour dégager les tendances de long terme et élaborer des recommandations en matière de politique forestière et industrielle. Cet exercice est depuis régulièrement renouvelé, le dernier ayant été publié récemment (voir à ce sujet un [précédent billet](#)). Bénéficiant de son positionnement au sein de la CEE-ONU, le COFFI a plus particulièrement développé une expertise en matière de bioéconomie et de marché des produits forestiers (bois énergie en

particulier). Enfin, il a également noué des liens étroits avec l'Organisation internationale du travail, sur divers sujets : emploi dans la filière, amélioration des conditions de travail, formation. Plusieurs publications récentes les ont abordés, parmi lesquelles des [lignes directrices](#) pour la promotion des emplois verts en foresterie ou la [main-d'œuvre en forêt dans la région CEE-ONU](#).

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [CEE-ONU](#)